

Le législateur, à travers l'article L114 de la loi du 11 février 2005 pose la définition du handicap et inclut pour la 1ère fois en France, les personnes en situation de handicap psychique et cognitif ainsi que troubles de santé invalidants. Or, dans la pratique professionnelle, les référents handicap font souvent référence à des difficultés rencontrées lorsqu'ils sont amenés à accompagner dans l'emploi, des agents ou des salariés qui semblent relever de ces types de handicap. En effet, très souvent, il leur est déjà difficile de bien appréhender la nature du handicap et les préconisations qui y sont liées. Au même titre que les autres handicaps, les troubles psychiques, cognitifs et mentaux recouvrent énormément de représentations et d'images qui peuvent générer de l'incompréhension car cette typologie de handicap semble particulièrement insaisissable.

Pré-requis

Tout agent, tout salarié occupant ou en voie d'occuper une mission de référent handicap au sein de son établissement, de sa collectivité, de son administration ou de son entreprise et possédant un niveau de connaissance équivalent aux objectifs définis dans le cadre des modules 1 « Le handicap au travail : les fondamentaux » et 2 « Les typologies de handicap et leurs caractéristiques au travail ».

Les formateurs s'assurent en amont de l'inscription à ce module, que le stagiaire répond aux pré-requis équivalents au niveau de connaissances attendu.

Objectifs

- Être sensibilisé à l'emploi des personnes en situation de handicap psychique, cognitif et mental pour dépasser les représentations
- Savoir définir, objectiver et appréhender la question de leur emploi
- Acquérir une meilleure connaissance des acteurs et dispositifs mobilisables en matière de handicap psychique, cognitif et mental au travail
- Développer ses pratiques en matière d'accompagnement selon les spécificités psychiques, cognitives et mentales dans le cadre de différentes situations : maintien dans l'emploi, intégration, accompagnement au changement, gestion de difficultés vécues au sein d'un service...
- Permettre d'avoir une meilleure appréhension des troubles neuro-développementaux, de plusieurs handicaps (ex : schizophrénie, autisme, dys', ...), d'intégrer la notion de polyhandicap, des moyens de compensation et d'adaptation disponibles à transmettre aux managers.

Programme et contenu

- Présentation du handicap psychique, cognitif et mental : la définition, les particularités et le comportement à adopter
- L'autisme (intervention d'un éducateur spécialisé et d'un psychologue) : la définition, les particularités, le comportement à adopter
- Les IMC et le polyhandicap : la définition, les particularités, le comportement à adopter

Méthode pédagogique

- Apports théoriques par la mobilisation de l'expertise d'un psychologue du travail, d'une neuropsychologue et d'un éducateur spécialisé
- Approche expérientielle par l'échange sur les pratiques et retours d'expériences sur la base d'études de cas/ateliers

Formateur

- Psychologue du travail - Ergonome
- Neuropsychologue
- Educateur spécialisé handicap

Évaluation des acquis

A l'issue du module, une session évaluative des connaissances, compétences et méthodes de travail, est proposée.

Durée

2 jours et demi

Dates et lieux

Le mode présentiel est privilégié si les conditions sanitaires le permettent.

Cette session de formation aura lieu les 16, 17 et 18 novembre 2022, dans les locaux d'agir'H situés 24, rue Aristide Bergès à Chambéry.



[Voir le calendrier de formation](#)

Inscription au plus tard deux semaines avant le début de la formation
6 à 12 participants maximum par session.

Lors de l'inscription vous pourrez préciser vos besoins en compensation/aménagements.



Contact et référent accessibilité aux personnes handicapées

Amandine BONNEFOY

☎ 06.81.05.27.00

✉ abonnefoy@agir-h.org

Tarif

Tarif de ce module : 950 € par participant

Sur devis pour les demandes de formation collective en intra ou inter.

Modules complémentaires

Cette formation s'inscrit dans le cadre du [parcours de formation « être référent handicap dans la fonction publique ou en entreprise »](#) en 9 modules de 1 à 3 jours.